

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tarifs 2024	Variation	Tarifs 2025
-------------	-----------	-------------

Occupation du domaine public à des fins non commerciales

Toute occupation doit faire l'objet d'une autorisation. Les demandes sont à adresser à dstu@ancenis-saint-gereon.fr

. Échafaudage	Par ml et période de 7 jours toute période entamée est due	3,10 €	1,70%	3,20 €
. Occupation place de stationnement :				
- déménagement	Par place	gratuit		gratuit
- autres : inférieure ou égale à 3 jours	Par place	gratuit		gratuit
- autres : supérieure à 3 jours	Par place pour période de 7 jours - toute période entamée est due	16,00 €	1,70%	16,30 €
	Par place pour 1 mois toute période entamée est due	51,90 €	1,70%	52,80 €
. Autre occupation du domaine public (benne, base de vie, stockage matériel...)	Par m² et par an	22,30 €	1,70%	22,70 €
	Par m² et par mois toute période entamée est due	2,10 €	1,70%	2,10 €
. Occupation pour des chantiers sous maîtrise d'ouvrage ville, organismes publics et établissements scolaires		gratuit		gratuit
. Concession de place de stationnement	Par place et par mois	8,20 €	1,70%	8,30 €

Occupation commerciale du domaine public

Toute occupation doit faire l'objet d'une autorisation. Les demandes sont à adresser à mairie@ancenis-saint-gereon.fr

Occupation d'une surface par un commerce ou pour un événement d'entreprise : terrasse de débit de boisson, étalage, décor, présentation de produits à la vente ou à la location, camion magasin, food truck

. Occupation exceptionnelle	Par m² et par jour			2,00 €
. Occupation annuelle	Par m² et par an	28,50 €		30,00 €

Installation au sol d'un élément pour signaler le commerce ou l'entreprise : chevalet, oriflamme, porte menu, ardoise, présentoirs de une de journaux ... (< 1 m²). NB : les éléments présents sur une surface déjà facturée ne sont pas facturés.

. Installation d'éléments	Pour la 1ère unité et par an	25,80 €		30,00 €
	Par unité à partir de la 2ème unité et par an			50,00 €
. Présentation de vélos ou trottinettes en location	Par m² et par an			15,00 €
. Présentation des unes de journaux				gratuité
. Branchement électrique sur borne communale (selon capacité du réseau)	Forfait par jour			3,00 €
. Appareils électriques, distributeur automatique	Par m² et par jour			35,00 €
. Occupation du domaine public sans autorisation, si toujours constatée 1 semaine après mise en demeure écrite	Forfait par m² et par mois			50,00 €

Vente dans les salles municipales

. vente assurée par des associations ou établissements scolaires pour financer un événement ou un projet culturel, sportif ou solidaire				gratuité
. Autres cas	Par mètre linéaire			2,65 €